

# 387

# Domaine public

## J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 387 9 décembre 1976  
Quatorzième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:  
**1002 Lausanne, case 2612**  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley  
Yvette Montangero  
Pierre Moor

## Les quarante heures dans sept ans

L'accord général enregistré sur les quarante heures pendant ces dernières semaines ne laisse planer aucun doute sur la question: pour la grande majorité des travailleurs, les quarante heures deviendront une réalité au plus tôt dans sept ans, et une petite minorité d'entre eux devra attendre jusqu'en 1988 le régime des cinq fois huit. C'est l'initiative de l'Union syndicale (art. 34 ter de la Constitution complété comme suit: « La Confédération légifère en vue d'assurer aux travailleurs leur part aux fruits du progrès par la réduction échelonnée de la durée du travail ») qui laisse entrevoir ces lendemains qui chantent.

Voulez-vous quelques détails supplémentaires? La récolte des signatures devrait commencer à la fin de l'année, au plus tard en janvier prochain; la dite initiative passerait donc en votation populaire au plus tôt à la fin 1979. D'où le plan suivant:

— Pour les travailleurs occupés dans les entreprises industrielles ainsi que pour le personnel de bureau, le personnel technique et les autres employés, y compris le personnel de vente dans les grandes entreprises du commerce de détail, lesquels travaillent aujourd'hui un maximum de quarante-cinq heures, les quarante heures seront atteintes en 1983 au plus tôt (de 45 à 43 heures à fin 1980, de 43 à 42 h. en 1981, de 42 à 41 h. en 1982, et de 41 à 40 h. en 1983).

— Pour tous les autres travailleurs ainsi que pour ceux assujettis à l'ordonnance sur les chauffeurs (actuellement 50 heures, voire 55), la semaine de quarante heures serait prescrite par la loi douze années après le lancement de l'initiative.

— Pour les travailleurs assujettis à la loi sur la durée du travail ou à la loi sur le statut des fonctionnaires (44 heures actuellement), l'attente sera de sept ans (de 44 à 43 heures à fin 1980, de 43 à 42 en 1981, de 42 à 41, en 1982, et de 41 à 40 h. en 1983).

Pour qui garde en mémoire les innombrables et récentes professions de foi patronales touchant aux bienfaits de la réduction du temps de travail (« mais pas comme ça! »), nul doute que ce plan sera respecté à la lettre, sans qu'interviennent, de la part de la droite, les manœuvres traditionnelles de paralysie de la procédure. Les rendez-vous sont donc fermes.

Tel est le principal acquis de la dernière votation, au-delà du score médiocre du texte qui avait notre faveur.

Voilà qui mettra quelque baume sur le cœur des milliers de travailleurs étrangers qui n'ont pu, samedi et dimanche passés, s'exprimer sur un des sujets qui les touchent de plus près!

Voilà qui clouera le bec à ces prophètes de malheur qui voient déjà l'Union syndicale s'enliser dans des marchandages, des concessions, des travaux de commissions, refaisant en somme les expériences catastrophiques qui furent les siennes lorsque, dans des circonstances presque identiques à celles d'aujourd'hui, elle reprit le flambeau des 44 heures en 1960 après l'échec de l'initiative des Indépendants!

Voilà qui confondra les sceptiques qui voient dans le réflexe de peur des travailleurs devant les quarante heures, l'expression de leur manque de confiance dans des syndicats jugés trop démunis et trop peu combattifs pour mener ensuite la bataille pour le maintien du pouvoir d'achat!

Sont-elles prêtes, ces listes de signatures, Monsieur Canonica? Et n'hésitez pas à en faire passer un bon paquet au Parti radical suisse, où les quarante heures, voir sa dernière assemblée de délégués, ne comptent que des partisans farouches...

---

Dans ce numéro, voir notamment en p. 2 « Quand deux ménagères tapent sur la table », en p. 4 « Energie: les fronts se durcissent ».

---

## Le sexe du socialisme

*L'accent le plus fort du treizième congrès de l'Internationale socialiste : la défense des droits de l'homme. Nous le notions dans le dernier numéro de DP. Restait à préciser les droits de la femme...*

Articulation entre la conférence du Conseil des femmes social-démocrates et le XIIIe Congrès de l'Internationale socialiste, une conférence-discussion sur le sexe et le socialisme (« Socialism on sexes »). Parterre attentif. 90 % de femmes.

L'establishment des partis socialistes tremble quand les femmes menacent de faire sécession. Le socialisme n'a pas de sexe, pose un leader. O Marx et Jaurès, Rosa Luxembourg et Flora Tristan, et tous les autres, innombrables héros sans nom de la lutte pour la justice et la démocratie, castrés sans discrimination au nom du repos de l'Internationale.

Pour ma part, je préférerais le voir hermaphrodite, le socialisme, c'est-à-dire unificateur, à l'image des combats par lesquels des hommes et des femmes ont créé les fondements des mouvements socialistes.

Avez-vous remarqué, chers camarades de l'Internationale, que l'oppression et la répression unissent les sexes, alors que le succès et le pouvoir les séparent ?

Nous ne sommes pas vos rivaux, avez-vous dit. Hé oui !...

### Des kilos de résolutions

Viennent les récriminations des femmes. Des kilos de résolutions ont été votées en vue d'apporter plus de justice dans les partis de l'Internationale. Elles n'ont pas été appliquées. Dans leurs tentatives d'accès à la vie politique, les femmes se heurtent à des barrières...

Une nouvelle. Le futur gouvernement de Jimmy Carter aura au moins une femme et un noir. Ils seront seuls en compagnie. Le Congrès de l'Internationale élira à son bureau Mme Irène Pétry,

présidente du CFSD. Elle y sera seule... en bonne compagnie.

En passant, on a écorché le MLF. On ne veut pas considérer, à l'Internationale, que de tels mouvements, quelles que soient les réserves qu'on puisse émettre à leur sujet, ont fait plus en une dizaine d'années pour la prise de conscience et l'autonomie des femmes que cent ans de militantisme dans les partis ouvriers. Evidemment, la sécession...

Alors, que faire ? Serait-ce une question de mentalité ? demande poliment M. Mansholt. Tomberions-nous dans une de ces terribles spirales du réformisme : comment changer les mentalités sans modifier le modèle socio-culturel qui les forme, avec quel levier agir sur ce modèle socio-culturel si les mentalités en dépendent ?

### Une idée venue du Nord

L'issue est venue du Nord, d'un Norvégien à la voix calme : les hommes doivent modérer leurs ambitions et assumer une part des charges familiales. C'est la porte étroite. Les Nordiques s'apprêtent à la franchir. Les autres hommes suivront-ils ?

Yvette Montangero

## Quand deux ménagères tapent sur la table

Tout a commencé avec les voitures que l'on garait sur un trottoir trop large. Dans ces blocs d'immeubles de la banlieue genevoise en bordure de l'avenue d'Aire, on avait supporté pendant des années les manœuvres de ces automobilistes, dangereuses pour les passants et pour les jeux des enfants. Un jour, une ménagère en parle à une autre ménagère; elles rédigent ensemble une pétition; le concierge récolte deux cents signatures. Le propriétaire, dont aucun intérêt n'est en jeu dans l'opération, donne sans difficulté satisfaction aux pétitionnaires.

L'élan est donné; des mères de famille viennent de faire l'expérience de leur pouvoir — encore bien modeste — sur l'aménagement de leur espace.

Ce succès les incite à s'attaquer à un problème plus délicat : comment assurer la sécurité des écoliers qui doivent traverser une avenue extrêmement rapide pour se rendre à leur école ?

### Les bases d'une association permanente

Les deux « militantes » sont six, maintenant; et le tract qu'elles distribuent en guise de convocation attire une cinquantaine de voisins.

La discussion montre que l'aménagement du quartier pose suffisamment de questions pour qu'une association permanente soit créée<sup>1</sup>. Celle-ci luttera en premier lieu pour la création d'une place de jeux près de l'école et surtout d'un espace vert dans la grande propriété familiale voisine.

Les termes du pari : pourquoi, les autorités n'en viendraient-elles pas à conditionner l'acceptation du plan d'aménagement, voire l'acceptation d'une autorisation de construire qui vaudra au propriétaire une plus-value considérable — l'Union Caribde projette d'installer là son centre administratif — à la remise d'une parcelle de verdure à la collectivité ?

Nouveaux tracts, nouvelles collectes de signatures. L'association est reçue par les commissions du Grand Conseil, du Conseil municipal. Une exposition, photos à l'appui, est organisée. Pour un problème annexe, celui de l'école, on prendra contact avec les associations des quartiers voisins, de manière à ne pas mener une lutte qui détériorerait la situation d'autres habitants.

L'action se rode très vite; et le groupe se montre tout aussi efficace dans le maquis de la procédure parlementaire que dans l'animation du quartier.

<sup>1</sup> Aujourd'hui : Association de défense du quartier Saint-Jean-Cayla - avenue d'Aire. Case postale 99, 1211 Genève 18.

## Grand écho parmi les femmes

Le petit noyau des débuts a continué à s'agrandir; il comprend une dizaine de personnes, dont deux ont appartenu à des organisations de gauche, mais aucune à un parti traditionnel; même absence des partis parmi la quinzaine de personnes qui, à l'occasion, diffusent un tract, collectent des signatures. Lancée par des femmes, l'action trouvera un écho particulier parmi les femmes qui aujourd'hui forment la moitié des membres actifs du groupe; ce qui ne va pas sans poser des problèmes à certaines d'entre elles dont le conjoint a tout d'abord de la peine à accepter cette activité autonome et toutes ses conséquences pratiques: retours tardifs après des réunions qui se prolongent... ce n'est qu'un exemple parmi d'autres!

L'association a également intégré les petits propriétaires voisins qui, eux pour des raisons plus individuelles, craignent les constructions projetées. En fait, l'ensemble du quartier approuve l'entreprise et les personnes âgées ne sont pas de reste lorsqu'il s'agit de manifester leurs encouragements.

## D'abord, pas de soutien des partis

Ce renouveau d'activité, de prise de conscience, dans un quartier jusqu'alors sans histoire, sinon sans problèmes, est d'autant plus frappant qu'il a pris naissance sans aucun soutien des partis politiques, au moins dans sa phase préparatoire.

Il y a mieux: lors de la deuxième réunion publique, un homme se lève pour prendre la parole; ne s'agit-il pas d'un conseiller municipal vigilant, le seul à avoir voté contre le plan d'aménagement de la campagne Masset (un des projets tests d'aménagement de la région genevoise, recoupant justement les projets du groupe de quartier en cause. Réd.)!

Par la suite, les communistes sauront se faire les avocats attentifs de ce mouvement populaire dans les conseils communaux et cantonaux.

Les socialistes, eux, n'ont pas su faire la part des contraintes qui pèsent sur un magistrat — M. Ketterer, socialiste, est responsable du service immobilier de la Ville de Genève — et des responsabilités qui peuvent être celles d'un groupe d'opposition. Le rapport des forces qui guide le magistrat — législation actuelle, composition de l'exécutif communal — se trouve à l'évidence modifié par l'apparition d'une association d'habitants constructive!

Obtenir pour la collectivité des espaces verts au moment du vote d'un plan d'aménagement n'est du reste pas un objectif utopique puisque dans la banlieue de Genève la commune de Lancy, qui

est loin d'être révolutionnaire, met systématiquement à profit cette occasion pour parvenir à ses fins dans cette perspective-là.

## Un premier pas

Concrètement, il n'empêche que le combat des habitants que nous avons rencontrés est délicat: le terrain convoité n'est pas propriété publique, le plan d'aménagement est déjà voté, seule reste en suspens l'autorisation de construire. Mais des femmes et des hommes apprennent à mettre en commun leurs forces; il y a peu de chances pour qu'ils baissent les bras à l'avenir.

## Des parlementaires face à l'exécutif

*On se souvient du refus pour le moins raide opposé par le Conseil fédéral à l'initiative de Franz Weber sur la construction des routes nationales. L'exécutif central a récidivé dans le cas de l'initiative « Albatros » sur la pollution atmosphérique due aux véhicules à moteurs: le refus n'était là pas moins net; les initiateurs étaient, avec un minimum de formes, renvoyés à leurs divagations marginales, et priés de se reporter aux propositions des spécialistes de la Confédération qui avaient « planché » sur le sujet plus à fond qu'eux, et pour tout dire de façon plus réaliste.*

*Bref, le courant n'avait pas passé, ou si faiblement, entre les signataires des deux textes et le gouvernement, signe d'un fonctionnement insuffisant de nos institutions démocratiques. C'était au moins le constat superficiel que l'on pouvait faire à la lecture des textes publiés par le Conseil fédéral.*

*Vient nuancer ce jugement l'examen en profondeur des délibérations des parlementaires sur ces deux objets. C'est ainsi que dans la commission du National examinant l'initiative Weber, il s'est trouvé des voix pour souligner qu'il ne fallait pas ignorer que de larges milieux s'étaient prononcés pour la démocratisation dans la construction des*

*routes nationales; c'était reconnaître le poids politique de l'initiative (de là, par exemple, un conseiller a proposé que l'on réexamine le plan de construction en cause). Examinant pour sa part l'initiative Albatros, une autre commission du National s'est trouvée divisée: n'a-t-on pas vu une minorité proposer de soumettre le texte au vote populaire sans recommandation gouvernementale?*

## Contestation bienvenue

*Ces signes de contestation face à la raideur des diagnostics officiels sont encourageants. C'est que des parlementaires assument leur rôle face à des autorités et une administration qui ont tendance à se contenter d'une approche très technique des problèmes, tenues à l'écart qu'elles sont de toute confrontation directe avec des mouvements d'opposition implantés « dans le terrain ». C'est que des parlementaires ont — encore faiblement bien sûr — tenu leur rôle de courroie de transmission, tentant de contrebalancer l'isolement de l'exécutif (encore visible dans les réponses cassantes rappelées plus haut), transposant en quelque sorte au niveau fédéral le contact avec des groupes de citoyens critiques dont peuvent bénéficier les autorités cantonales et communales.*

NEUCHATEL

## Illustrations du pouvoir médical

Ce qui a constitué depuis deux ans, à Neuchâtel, « l'affaire de l'hôpital des Cadolles » paraît clos. L'ancien chirurgien-chef a quitté son poste le 30 juin de cette année. Les deux recours qu'il avait déposés contre la résiliation de son contrat ont été rejetés par le Conseil d'Etat d'abord, par le Tribunal fédéral ensuite. Un nouveau chirurgien-chef est engagé. Il entrera en fonctions au début de 1977. D'ores et déjà, dit-on, il est compétent pour déterminer l'organisation future du service hospitalier dont il assumera la responsabilité.

En réalité, cette « affaire » n'est pas close. Le contrat du médecin-adjoint de ce service — dont les déclarations au Grand Conseil neuchâtelois en automne 1974 avaient été à l'origine du conflit — semble être remis en question dans une proportion telle qu'il n'aurait plus de responsabilité médicale (à l'exception de quelques malades dits privés) dans le service de chirurgie. Si l'autorité communale avalisait les propositions d'organisation du nouveau chirurgien-chef, elle reviendrait sur sa parole qui avait été d'assurer à l'avenir au chirurgien-adjoint des conditions normales de travail, c'est-à-dire qui tiennent compte des responsabilités qui étaient les siennes avant le début du conflit.

Le plus significatif, et aussi le plus inquiétant de ces nouveaux développements, est constitué par le fait que s'il devait en aller ainsi, le corps médical aurait finalement eu gain de cause, pour l'essentiel. Expliquons-nous.

### Des pressions continues

En décembre 1975, lorsque l'exécutif de la ville fit connaître sa décision de mettre fin au contrat du chirurgien-chef, les médecins hospitaliers demandèrent en termes pour le moins véhéments

que la décision soit annulée, sinon que le contrat du chirurgien-adjoint soit également résilié. Tout au long des six premiers mois de cette année, ils exercèrent une pression continue dans ce sens. Avec, à fin juin, une double apothéose. D'une part, une assemblée extraordinaire de la société neuchâteloise de médecine qui vota à une écrasante majorité une résolution demandant la réintégration du chirurgien-chef. D'autre part, la convocation d'une séance extraordinaire du législatif communal (renouvelé à la suite des élections de mai 1976) pour tenter de forcer la main de l'exécutif nouvellement élu et le conduire à contredire la décision de l'exécutif sortant. Sans succès.

### Provocation ou inconscience

Sans doute dépité que de si nombreux efforts n'aient pas abouti, le corps médical demanda alors que le poste vacant fasse l'objet d'une mise au concours, quand il avait antérieurement été prévu de procéder par voie d'appel. Et devinez ce qui arriva ? Une nette majorité des médecins hospitaliers proposèrent que le médecin-chef sortant — qui avait présenté ses offres de service — se succède à lui-même ! On admettra aisément qu'il est difficile de savoir si une telle attitude relève de la provocation ou de l'inconscience. Toujours est-il que l'exécutif communal ne retint pas cette proposition et nomma un médecin qui n'avait ni de près ni de loin été mêlé à toutes ces péripéties.

Cette désignation fut accueillie très favorablement. Une page douloureuse paraissait définitivement tournée. Quelle naïveté, toutefois, de croire que le corps médical puisse finir par s'incliner ! N'ayant eu gain de cause sur aucune de ses propositions, il ne lui restait plus qu'à jouer une dernière carte dont on appréciera la valeur : obtenir du nouveau médecin-chef du service de chirurgie qu'il demande la modification du contrat du chirurgien-adjoint de telle manière que ce dernier n'ait plus aucune responsabilité médicale dans le service dont il avait été l'adjoint, et donc

le remplaçant du chef. Et cette carte, il semble que le corps médical soit en train de la gagner. On a généralement toutes les raisons du monde — et les meilleures — de se méfier des histoires à moralité. Cette affaire, qui a agité depuis deux ans la république neuchâteloise, permet de constater — en confirmant ce qui se passe partout ailleurs où des médecins sont impliqués — que le corps médical se sent assuré aujourd'hui d'être investi des plus hautes responsabilités humaines, qui ne sont pas seulement du domaine scientifique, mais aussi de l'ordre moral et même spirituel. Les médecins sont devenus les nouveaux prêtres de nos sociétés profanes et techniciennes. Ils vivent dans un monde clos qui ne peut admettre la contradiction. Ils ont élaboré sur le plan interne des règles dites déontologiques dont le but principal est sinon de supprimer, du moins de limiter l'expression des désaccords. A fortiori, tout ce qui vient de l'extérieur — c'est-à-dire de l'univers laïque — est rejeté très fortement. Qui ose insister, persévérer dans son opinion, tenir tête comme on dit, passe aux yeux du corps médical pour un importun. Mais à trop vouloir se croire le détenteur de la vérité, celui-ci a engagé nos sociétés dans une nouvelle croisade, dont l'objectif ne peut être que la contestation du pouvoir médical.

## Energie : les fronts se durcissent

La lutte est à la mesure de l'enjeu. Trois sites de centrales nucléaires ont été approuvés, Kaiser-augst, Graben et Verbois, une autorisation de construire accordée, Leibstadt (mais là un recours est déposé). Le Conseil fédéral, pris entre les revendications écologiques, l'initiative populaire déposée cette année, la stabilisation de la consommation d'énergie d'une part, la pression des producteurs d'électricité d'autre part, le Conseil fédéral temporise.

Pour les producteurs, le danger se précise : un projet d'arrêté urgent est en consultation qui prévoit notamment la clause du « besoin » : les autorisations ne seraient plus accordées sur simple demande, mais liées à l'existence d'un besoin. Au Parlement, un député, le socialiste vaudois Bernard Meizoz, propose, par voie d'initiative personnelle, un moratoire jusqu'en 1981 (toute la procédure d'autorisation de construire des centrales nucléaires serait bloquée d'ici là).

La campagne publicitaire en faveur du nucléaire devra donc redoubler d'intensité... En face, les opposants disposent déjà de peu de moyens de se faire entendre (la presse devient, sur l'ensemble de la Suisse, plus réticente à leur ouvrir ses colonnes) ! Deux événements récents montrent bien les difficultés qu'ils rencontrent à exprimer des points de vue différents de la politique officielle. — à Carouge, la municipalité refuse la salle des fêtes au Comité contre Verbois nucléaire qui désire organiser une manifestation d'information; motif : il s'agit d'une action « polémique »...

— dans le canton de Soleure, des enseignants sont priés de convier leurs élèves à une conférence de M. Kohn, président de la commission fédérale pour une politique globale de l'énergie et PDG de Brown Boveri, sur les questions actuelles de la politique énergétique en Suisse; deux d'entre eux, par souci d'objectivité, affichent une invitation à une assemblée d'information devant le chantier de Gösgen; ils reçoivent un blâme du Conseil d'Etat pour agitation politique... A signaler que dans les écoles soleuroises, comme dans celles de beaucoup d'autres cantons, la documentation des promoteurs du nucléaire est largement diffusée !

### Contre-information indispensable

On tend ainsi à accréditer la thèse qu'il n'existe qu'une seule information objective, celle des spécialistes officiels. Il est donc primordial de développer largement une contre-information. On attend avec intérêt les propositions de la Fonda-

tion suisse pour l'énergie (Zurich) résolue à promouvoir une « politique de l'énergie qui tienne compte des besoins de l'homme et de la nature, qui favorise les économies d'énergie ainsi que l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et la décentralisation des sources d'énergie ». On attend également avec intérêt l'essor du « Neutron libéré romand »<sup>1</sup>, organe de différents groupes opposés à la politique énergétique actuelle.

Mais le plus nouveau, aujourd'hui, est que la lutte se durcit également entre les producteurs des différentes sources d'énergie.

On connaissait déjà l'antagonisme qui oppose l'économie électrique aux pétroliers, ces derniers refusant notamment le chauffage à distance des agglomérations à partir de centrales nucléaires; tous deux se rejoignaient pourtant pour diminuer au maximum les compétences de l'Etat en matière de politique énergétique.

C'est maintenant l'industrie charbonnière qui sort du bois. Par voie d'annonces dans les journaux,

## Les valeurs des experts

*Il fallait s'y attendre. Le délai de réflexion proposé par le socialiste Meizoz en matière de construction de centrales nucléaires (plus d'autorisation pendant cinq ans) a soulevé un tollé général parmi les partisans de l'énergie nucléaire. Réactions de contrariété normales, pourrait-on dire... Mais comment admettre que du côté de l'Association suisse pour l'énergie atomique on en vienne à soutenir que la réflexion, au stade où nous en sommes, n'est plus de mise face à la pratique et à l'expérience ? On appréciera la hiérarchie des valeurs de ces « spécialistes », décidés, semble-t-il, à « trier sur le tas » les solutions aux problèmes non résolus encore de l'avis général ! Comment admettre aussi que le président de l'Union des centrales suisses d'électricité mette dans la même balance les investissements financiers — considérables il est vrai — consentis dans des constructions qui pourraient se trouver*

elle dénonce le manque d'objectivité des partisans du nucléaire qui minimiseraient délibérément les « inconvénients » liés à la fission de l'atome.

Certes on peut voir là un nouvel épisode de la concurrence entre sources d'énergie désireuses de s'approprier la part la plus grande possible du gâteau.

Mais l'intervention des charbonniers a au moins l'avantage de relancer le débat sur la diversité possible des sources d'énergie, débat que la commission pour une conception globale de l'énergie, noyauté par la mafia du pétrole et de l'électricité, n'a jamais voulu jusqu'ici porter sur la place publique.

<sup>1</sup> Abonnement aux six numéros pour dix francs, à verser (mention « Neutron libéré romand ») au Comité de coordination contre Verbois nucléaire (case postale 225, 1227 Carouge, CCP 12-207 88) ou au Comité anti-nucléaire de soutien à Kaiseraugst (case postale 216, 1000 Lausanne 17, CCP 10-269 45).

*remises en question, et les enjeux humains légitimement mis en avant par les partisans d'un moratoire ? Soit, Leibstadt a déjà coûté plus d'un milliard de francs, et Graben plus de cent millions, est-ce une raison suffisante pour ne plus revenir en arrière ? L'arme absolue dans le développement du nucléaire serait-elle la politique du fait accompli ?*

*A titre de comparaison, voyez par exemple le sérieux coup de frein donné en République fédérale allemande au programme énergétique nucléaire. Là, malgré les exigences de la croissance économique, malgré les espoirs fantastiques placés depuis des années dans les centrales nucléaires (leur part à la couverture des besoins énergétiques devait passer à environ 50 % vers 1985), les responsables de la politique énergétique ont jugé que trop d'inconnues subsistaient encore pour poursuivre valablement les efforts consentis jusqu'ici en matière de construction d'installations nucléaires.*

## DANS LES KIOSQUES

# Le chiffre d'affaires émigre

Sous ce titre (*Der Umsatz wandert aus*) la revue « Werbung/Publicité 76 » a placé une photo parfaitement claire sur sa couverture de novembre, puisqu'on y voit des étrangers se préparant à quitter la Suisse en s'installant dans le train les ramenant dans leur pays.

— C'est à la publicité déloyale qu'a pensé « Die Tat » (285) à la veille des fêtes en rappelant les principales règles cernant la « loyauté dans la publicité » et en publiant l'adresse de la Commission fédérale chargée du sujet (Kappelergasse 14, 8022 Zurich, téléphone : (01) 27 40 11). La conclusion de « Die Tat » : « L'essentiel reste que le consommateur doit se comporter d'une manière critique. C'est sa meilleure protection contre le risque d'être trompé ».

— Cherchez la femme ! Les colonnes des journaux alémaniques publiant des lettres de lecteurs contiennent de nombreuses missives se rapportant aux questions qui ont le plus frappé l'opinion publique : l'arrestation du brigadier Jeanmaire, l'opération « Demokratisches Manifest » contre le Bureau Cincera et le livre de Jean Ziegler. Les « Luzerner Neueste Nachrichten » publiaient (284) la lettre d'une lectrice bernoise faisant remarquer que deux personnalités qui ont beaucoup fait parler d'elles (le brigadier et le conseiller national) ont épousé des étrangères, ce qui explique leur attitude. Voilà donc une descendante de Gertrude Stauffacher qui monte en premières lignes !

— Zurich a créé une boîte aux lettres qui permet d'écrire aux autorités communales et d'obtenir une réponse dans la feuille d'avis officiels « Tagblatt der Stadt Zürich » distribuée à tous les ménages. Cette chronique hebdomadaire publie les questions ne nécessitant pas une longue réponse (dans le cas contraire, la réponse est donnée directement à l'interpellateur).

— Toujours à Zurich, le premier numéro de « Blick Zürich » a paru le 1er décembre selon le programme. Une comparaison des deux éditions, la suisse et la zurichoise, laisse apparaître des différences importantes entre les deux éditions. Sur le plan rédactionnel, le pari devrait être tenu : on fait la part belle aux événements locaux, ce qui n'était pas possible dans un journal s'adressant à toute la Suisse alémanique. Sur le plan financier, le prochain contrôle du tirage de « Blick » indiquera si la formule est viable.

— Intéressante information dans « Construire » (48) où Claude Monnier, rédacteur en chef du « Journal de Genève » annonce que ce journal va

---

L'avenir ne s'annonce, dans la presse, pas sombre pour tout le monde ! Voyez Carl Holliger (« Les riches et les super-riches en Suisse »)... Lui et ses partenaires publieront bientôt une revue des questions militaires en trois éditions séparées, anglais, français et allemand. Son nom : « Armada ». Les destinataires : des ministres et secrétaires d'Etat, des parlementaires et principalement les membres des commissions militaires, des officiers supérieurs, des milieux de la finance et de l'économie, etc. Le tirage prévu : 30 000 exemplaires. Le coût d'une page d'annonces : 5400 fr.

---

financer par des appuis extérieurs, en provenance des milieux de l'économie suisse, un plan de développement. Il rappelle aussi que la « Gazette de Lausanne » est affirmée depuis quelques mois au « Journal ».

— Dans le numéro du week-end du « Tages Anzeiger », Jakob Keller et Marcel Schwander se livrent à un bilan de la « paix du travail », un peu moins de quarante ans après son apparition dans notre pays (19 juillet 1937, première « entente » de ce genre dans la métallurgie helvétique). A l'appui de leur bilan, un bref rappel commenté des trois grèves importantes qui ont secoué la Romandie, Bulova, Matisa et Dubied.

Dans un bref diagnostic, M. Schwander explique pourquoi ces événements ont eu lieu de ce côté-ci de la Sarine alors qu'ils étaient épargnés (au moins dans une même dimension) aux patrons suisses allemands ; c'est que les mouvements ouvriers ont des traditions différentes ici et là : une tendance (disciplinée) au socialisme d'Etat dans la partie alémanique, une tendance au socialisme libertaire en Suisse romande. Ce qui n'empêche pas du reste que, selon l'auteur de l'article, l'« avant-garde » romande pose des problèmes de dimensions helvétiques : « A nouveaux problèmes, nouvelles solutions ».

## FRIBOURG

# Le choix du PDC

Le Parti démocrate-chrétien et ses troupes ont donc choisi l'« allié » minoritaire qui leur convenait le mieux : les candidats radicaux passent de justesse devant les deux « sortants » socialistes. A tout prendre, les responsabilités seront de cette façon clairement établies à la fin du mandat de la nouvelle équipe gouvernementale !

Il reste qu'il faudra expliquer par quel détour les « têtes » du PDC sont reconduites dans leurs hautes fonctions alors qu'elles ont subi affront sur affront devant le peuple ces dernières années sur des projets de loi, notamment.

Il reste que, sur le plan parlementaire, la lutte sera difficile pour les troupes socialistes, plus isolées que jamais.

Il reste que cet effacement des deux magistrats socialistes fribourgeois laisse un vide sur le plan suisse romand où la gauche enregistre ainsi un échec qui devrait être passager.

Il reste que les explications de l'attitude du corps médical (cf. DP 386) à l'égard du socialiste Denis Clerc devront être claires, si l'on ne veut pas que s'installe un malaise profond, dont les répercussions pourraient compromettre également l'action du présent exécutif.

## DP 1977

La Suisse, qu'est-ce que c'est ? 40 000 km<sup>2</sup>, une population de quelques millions d'habitants, des montagnes, des vallées.

Mais encore ?... un Etat fédéral, des cantons. Un Etat neutre. Et libéral, et démocratique.

Serait-ce tout ? Non... c'est aussi les banques, le tourisme, Olivier Reverdin, les assurances, l'horlogerie, la « NZZ », etc.

Enfin, tout cela, ensemble, cela donne un beau décor, un scénario, quelques acteurs, qui, triés soigneusement par éliminations successives, tiennent convenablement leur rôle. Bref, une pièce de théâtre, pas géniale, il faut bien l'avouer, même souvent assez ennuyeuse, mais, tout compte fait, pas trop médiocre non plus, semble-t-il.

\* \* \*

Qu'est-ce que cela signifie, pour la Suisse, que d'être une pièce de théâtre ? Au théâtre, sur scène, il y a quelques personnages qui bougent, qui remuent, échangent des répliques : le tout parfaitement réglé à l'avance, les mouvements, les expressions, tout, les textes sont déjà écrits, les chansons composées. Une fois la pièce commencée, il n'y a plus qu'à attendre, paisiblement assis dans son fauteuil de spectateur : la fin est déjà connue. M. Chevallaz propose ce qu'on savait qu'il allait proposer, les Chambres en discutent de la manière que chacun prévoyait — morose. Les syndicats préfèrent toujours les négociations contractuelles. Quelques intellectuels persistent à chanter la ritournelle de l'humanisme, d'autres reprennent l'air des changements de structure; c'est encore la voie légale qui a le plus d'adeptes. Mais, au fond, sait-on quel est le sujet de la pièce ?

\* \* \*

Si on écoute les répliques, on est d'abord frappé par leur style : péremptoire. Ce ne sont

qu'affirmations qui se succèdent et, pire, qui se répètent. Et c'est là l'indice qui met sur la piste, qui révèle pourquoi la pièce n'est vraiment pas passionnante; et voilà qu'on peut prendre conscience de ce qui est le plus caractéristique dans la vie politique suisse.

\* \* \*

Dans la vie politique suisse, il n'y a que des réponses. On ne sait jamais très bien à quoi il est répondu, ni pourquoi, mais au moins il y a des réponses. Un stock de réponses, assez limité, c'est vrai, cependant toujours à disposition. Exemples — qu'on donnera dans le désordre, parce que l'ordre, c'est déjà l'un d'eux. Fédéralisme. Autonomie communale. Sens de la responsabilité individuelle. Libre entreprise. Protection de l'industrie d'exportation. Valeurs traditionnelles. Etc.

Maintenant, on va jouer. Prenez n'importe quel problème. Assurances sociales, aménagement du territoire, temps de travail; et même, pourquoi pas, réglementation de la fabrication des thermomètres. Dans le cours de n'importe quelle discussion, à n'importe quel moment, vous pouvez toujours prendre n'importe laquelle des réponses énumérées ci-dessus, et vous aurez toujours l'air de comprendre ce que vous dites, et même d'être intelligent.

Ce qui ne peut signifier qu'une chose. Que, interchangeable, applicables à tous les problèmes, les réponses ne répondent en réalité à rien. Et qu'elles n'ont dès lors aucun sens par elles-mêmes.

\* \* \*

Mais tout cela a une fonction : connaissant la réponse à tout, il n'est plus nécessaire de se poser des questions. La Suisse est au-dessus de toute question, et en particulier des bonnes questions. A quoi ça sert, l'industrie d'exportation ? et la propriété foncière ? ou la neutralité ? ce sont peut-être de bonnes choses,

comme le chocolat, mais, en fait, qu'en sait-on ? et la responsabilité personnelle ? pourquoi pas, après tout ? ça sert à quoi, ici et maintenant ? Et finalement, ça sert à quoi, d'être Suisse ? qu'est-ce que cela peut bien représenter ?

Si on arrêta de trouver des réponses, on pourrait se mettre à chercher les questions. Et la vie politique s'animerait, elle sortirait de la répétition et de l'imaginaire, elle deviendrait réelle. Et alors, mais alors seulement, on pourrait poser les bonnes réponses : mais on n'y est pas encore !

Beaucoup se sont déjà mis à la tâche, de plus en plus s'y mettent. C'est aussi l'ambition de « Domaine public », non pour ses lecteurs, mais avec eux.

**Pierre Moor**

*P.S. — Rappel : « DP 1977 » est une rubrique que nous avons ouverte il y a quelques semaines, d'une part pour tenter de donner un contenu concret au débat en cours parmi les collaborateurs de « Domaine Public » sur l'avenir du journal, autant dans sa forme que dans son contenu, d'autre part pour soutenir l'inévitable campagne de réabonnement à l'orée de la nouvelle année.*

*Il est bien entendu — et nous le soulignons dans notre dernière lettre aux abonnés — que ce débat, nous le souhaitons le plus large possible ! N'hésitez donc pas à suivre le « bon exemple » des quelques signataires de cette rubrique, et à nous faire parvenir (pour publication ou non) les réflexions, critiques et remarques que vous suggère la lecture hebdomadaire de ces colonnes. Et déjà, dans cette perspective, nous pourrions ouvrir dès le début de l'année prochaine, une chronique « DP 1978 »...*

## Des fausses notes dans l'harmonie financière

Equilibrer les finances fédérales sans toucher aux tâches primordiales de la Confédération : c'est sous ce signe que le Conseil National a trouvé une certaine unité, il y a un peu plus d'une semaine, pour approuver, sans exception, les propositions de sa commission des finances.

Certes, au chapitre de la TVA, notamment, les divergences entre les Etats et le National sont encore manifestes, là où la Chambre du peuple s'en tient aux taux d'imposition proposés par le Conseil fédéral. Certes, les milieux des arts et métiers ont, une fois de plus, donné de la voix contre le système prévu (plan sous la forme de contre-propositions fermes, balayées au vote : en une première étape, votation en mars 1977 sur l'initiative socialiste sur l'impôt sur la richesse et sur le nouvel article constitutionnel sur l'harmonisation fiscale; puis relèvement, à titre transitoire, des taux de l'Icha; et enfin reprise de la réforme fiscale en automne 1977 après étude des possibilités de joindre à l'introduction de la TVA une claire répartition des tâches de la Confédération et des cantons). Mais on n'a voulu retenir de ces passes d'armes financières que le climat général de bonne volonté, né des résolutions prises par les quatre fractions représentées au gouvernement.

### LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Désertions

Je lis avec un vif intérêt, dans la « Voix ouvrière » du 30 novembre, un article repris du « Lavoratore » tessinois et consacré à l'objection de conscience :

« Selon moi, écrit le journaliste tessinois Giuletti, un objecteur de conscience ne peut être communiste (actif et engagé) de même qu'un communiste ne peut pas être objecteur de conscience ».

Et pourquoi, je vous prie ?

« D'abord, parce que le droit à l'objection de

A y regarder de plus près cependant ce tableau idyllique est trompeur.

Témoin ces minutes critiques du débat parlementaire qui ont vu un H. Hubacher développer, au nom du groupe socialiste, une motion qui paraissait bénigne au premier abord. Le président du PSS demandait en substance que des garanties lui soient données que la politique d'économies et d'équilibre budgétaire soit conçue sans que soient remis en question les acquis sociaux fixés dans la législation, ni les développements de la politique sociale prévus dans les grandes lignes gouvernementales.

Voilà des garanties qui, au vu des déclarations multiples enregistrées ces derniers temps, auraient pu être données sans autre. Et M. Chevallaz de souligner en effet aussitôt qu'un démantèlement de la politique sociale n'était en aucune façon à l'ordre du jour ! La motion est pourtant maintenue... et au vote, elle est refusée par le National par 58 voix contre 57 !

Quel crédit ajouter aux déclarations lénifiantes du chef du Département des finances et quels sont les projets réels des partis de droite en matière de politique sociale ?

conscience est un droit de caractère libéral et individuel et non pas de caractère collectif. »

Et « parce qu'un communiste ne déserte pas... »

L'armée est un instrument de pouvoir, c'est vrai, mais c'est une raison de plus pour être dans son sein et même pour « aspirer » selon l'expression consacrée en Suisse de même qu'il doit faire carrière dans l'école, dans la police, les chemins de fer (quel méli-mélo !), les institutions d'Etat, la fonction publique, la magistrature qui sont, à des degrés divers, des instruments du pouvoir.

Et Giuletti d'ajouter :

« L'entreprise aussi est un instrument du patron et c'est même l'instrument dont naît tout son pou-

voir, et cependant le travailleur communiste n'a jamais pensé à cesser de travailler dans le seul but de ne pas grossir les profits. »

Si je comprends bien, l'idéal serait même que là aussi, il « aspire » et devienne PDG d'Oerlikon ou de Nestlé, à tout le moins membre du conseil d'administration de ces honorables entreprises. De même, dans certains milieux chrétiens, partant du point de vue que la violence et la guerre sont les conséquences de notre nature pécheresse; que le chrétien se doit d'assumer cette sienne condition de pécheur; on condamne également l'objection de conscience (voir à ce sujet le factum du pasteur Chavannes, paru voici quelques années aux « Cahiers de la Renaissance vaudoise ») — ce qui m'a toujours fait penser que ces milieux devraient aller jusqu'au bout de leur pensée, et puisque la concupiscence est elle aussi, de toute évidence, la conséquence de notre condition de pécheurs, demander la création d'un service complémentaire féminin, à faire dans des maisons de plaisir, salons de massage et autres lieux, qui permettraient aux jeunes chrétiennes d'assumer... etc.

Mais trêve de plaisanteries !

A droite, on taxe volontiers de communiste toute attitude mettant en question les différentes institutions établies. Le pacifisme, notamment, serait « inspiré par Moscou » (et peut-être payé !). On voit ici combien la droite se trompe : ce sont plutôt les adversaires des objecteurs, les adversaires du service civil international, les adversaires de la non-violence qui sont inspirés par l'Est. Et il ne serait pas étonnant qu'on découvre demain que le lieutenant-colonel Cincera émergeait aux fonds secrets russes — tout comme le colonel Jeanmaire — à moins que ce ne soit aux fonds secrets chinois : les Chinois encouragent beaucoup, comme on sait, le militarisme suisse, dans le même temps que les communistes nord-coréens soutiennent financièrement une partie de la presse bourgeoise — grâce à l'argent retiré du commerce de la drogue.

J. C.